

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CEW

ADHESION

Montant de la cotisation annuelle individuelle (tarifs 2026)

Valable 1 an a partir de la date de paiement de la cotisation.

- **Tarif 1** : Entreprise plus de 50 personnes, de 1 à 3 membres : 390 euros/pers/an
- **Tarif 2** : Entreprise plus de 50 personnes 4 membres et plus, Entreprises moins de 50 personnes, consultant : 290 euros/pers/an
- **Tarif 3** : Moins de 30 ans, autoentrepreneur, jeunes entreprises moins de 5 ans moins de 5 personnes : 190 euros/pers/an

Fonctionnement et périodicité des cotisations

- Les cotisations sont valables 1 an.
- Le membre doit payer ou renouveler sa cotisation 21 jours au plus tard après avoir reçu le montant et les modalités de paiement de celle-ci.
- Cette cotisation sera à régler en ligne ou par virement ou chèque.
- Seule la date d'inscription initiale au CEW fait référence pour la date de renouvellement. La date de renouvellement ne peut être modifiée, et ce même en cas de retard dans le règlement de la cotisation.
- Pour tous les membres inscrits avant 2016, les cotisations se renouvellent obligatoirement au 1er janvier de chaque année.

Remboursement cotisation

- Sauf cas exceptionnels et sans aucune obligation de la part du CEW, le CEW ne procèdera à aucun remboursement de la cotisation, une fois celle-ci payée.
- En cas de départ de son entreprise d'un membre en cours d'année, si sa cotisation a été réglée au CEW par son entreprise, celle-ci pourra être transmise pour le nombre de mois restant dus, à un autre collaborateur de la même entreprise.

Conditions des offres spéciales Adhésions liées à des événements (entre autres Journée de la Beauté, Achiever Awards), elles sont valables :

- Dans la limite d'1 adhésion par société hors ETI et grands groupes
- Exclusivement pour une 1ère adhésion pour 1 an.
- En année 2 vous réintégrerez la catégorie de cotisation qui correspond à votre statut

ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE CEW

Pour bénéficier des conditions de tarifs et de services réservées aux membres, il faut impérativement être à jour dans le paiement de sa cotisation.

Les inscriptions ne sont considérées comme fermes et définitives qu'après acquittement du paiement dû.

Les inscriptions aux rencontres, conférences et événements, physiques et digitaux, organisés par le CEW sont nominatives, personnelles et non transmissibles.

Les remplacements sont néanmoins possibles aux conditions suivantes

Aucun remplacement ne pourra se faire sans en avoir préalablement informé le CEW par écrit (mail) : natacha@cew.asso.fr

En aucun cas un membre ne peut transférer son inscription à une conférence ou un événement à un non-membre, sans que la différence entre le tarif membre et le tarif non-membre ne soit réglé par le remplaçant.

Conditions d'annulation

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmé par mail. Une annulation d'inscription intervenant plus de 21 jours avant le début de la conférence donne lieu au remboursement du tarif payé pour cette conférence.

Une annulation intervenant entre 15 et 20 jours avant le début de la conférence donne lieu à un remboursement égal 50% du montant global du tarif payé pour la conférence.

Une annulation intervenant moins de 10 jours avant le début de la conférence ne donne lieu à aucun remboursement.

NB : Pour le cas des événements qui existeraient sous plusieurs formats (présentiel et digital), les modifications d'enregistrement de présentiel à digital peuvent faire l'objet du remboursement de la différence comme suit :

- Une modification d'inscription intervenant plus de 10 jours avant le début de la conférence donne lieu au remboursement de la différence de tarif.
- Une modification d'inscription intervenant moins de 10 jours avant le début de la conférence ne donne lieu à aucun remboursement de la différence de tarif.

A partir du moment où vous accédez à l'événement en présentiel, votre inscription rentre dans la catégorie "en présentiel", quelle que soit la durée effective de votre présence physique.



Si vous ne pouvez assister à toute la journée en présentiel, sur demande 72 heures minimum avant la date de l'événement, vous pourrez recevoir également le lien vers la version visio-conférence de l'événement, et décider ainsi de suivre une partie de la journée en présentiel et une autre en digital.

Programme des conférences et des événements

Les programmes sont susceptibles de modifications.

Les modifications du programme, annulations ou remplacements de conférenciers, ne pourront donner droit au remboursement de la conférence ou de l'événement dans la mesure où celui-ci est maintenu avec le thème initial et la majorité des contenus annoncés.

Annulation d'une ou d'un événement

LE CEW se réserve le droit, si le nombre de participants à une conférence ou un événement est jugé insuffisant, ou si les conditions sanitaires l'exigent ou pour toute autre raison, d'annuler ou de modifier le format de cette conférence ou événement.

Dans ce cas, si le client choisit de ne pas reporter son inscription sur le nouveau format ou sur une autre conférence ou événement d'un tarif équivalent, les frais d'inscription préalablement réglés lui seront alors entièrement remboursés.

Dans le cadre d'une annulation, seuls les frais d'inscription pourront être remboursés. Aucun autre dédommagement ne pourra être demandé.

Partenariats

LE CEW ne peut être tenu pour responsable des manquements concernant des événements ou conférences, organisés par des tiers partenaires. Le Participant devra alors s'adresser à l'organisateur de l'événement ou de la conférence.